

---

## SÉANCE SPÉCIALE DU 11 JUIN 2007

À une séance spéciale tenue le 11 juin 2007, à 17 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire  
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2  
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4  
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

---

### ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour et renonciation à l'avis de convocation
2. Rapport du mandataire des villes liées en relation avec le fonctionnement de l'agglomération de Québec
3. Mise en œuvre de l'horaire d'été à partir du mercredi 13 juin 2007
4. Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
5. Période d'intervention des membres du conseil
6. Clôture de la séance



#### 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-800, point no 1, séance spéciale du 11 juin 2007  
RÉFÉRENCES : avis de convocation et information téléphonique

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 juin 2007 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil de ville considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente;

QUE la séance du conseil soit suspendue puis réouverte par la présente vers 20 h afin que les membres du conseil de ville aient le temps de bien prendre connaissance des deux sujets à l'ordre du jour;

Les élus pourront également prendre connaissance, en vue de son approbation, de l'horaire d'été du bureau municipal qui permettra aux citoyens de recevoir des services selon un horaire mieux adapté à leurs besoins durant l'été. En effet, le journal municipal publié ce mercredi 13 juin 2007 en fait état et les citoyens pourront bénéficier de ce service dès réception du journal.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **2- RAPPORT DU MANDATAIRE DES VILLES LIÉES EN RELATION AVEC LE FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-801, point no 2, séance spéciale du 11 juin 2007

RÉFÉRENCE : Rapport du mandataire M. Michel Belzil

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a mandaté M. Michel Belzil afin que ce dernier puisse formuler au conseil de ville des recommandations quant aux changements à introduire dans la gouvernance, le fonctionnement et le partage des compétences du conseil d'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a laissé entendre, le vendredi 25 mai 2007 à l'Assemblée nationale, qu'elle est disposée à tenir compte de tous les points de vue, comme elle l'a démontré dans le cas de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville juge essentiel de remercier la ministre pour le délai qu'elle a autorisé pour la production du rapport du mandataire, M. Michel Belzil et pour son engagement de le considérer, avant de proposer quelques modifications que ce soit à l'égard des changements aux règles de gouvernance de l'agglomération de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures approuve unanimement le rapport réalisé par son mandataire M. Michel Belzil, et formulant des recommandations à la ministre des Affaires municipales et des Régions;

QUE les membres du conseil de ville entérinent et endossent unanimement les recommandations du mandataire quant aux changements à introduire dans la gouvernance, le fonctionnement et le partage des compétences du conseil d'agglomération;

QUE le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accueillir favorablement les recommandations formulées dans le rapport quant aux changements à introduire dans la gouvernance, le fonctionnement et le partage des compétences du conseil d'agglomération de Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



## **3- MISE EN ŒUVRE DE L'HORAIRE D'ÉTÉ À PARTIR DU MERCREDI 13 JUIN 2007**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-802, point no 3, séance spéciale du 11 juin 2007

RÉFÉRENCE : Le Journal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'été du bureau municipal permettra notamment aux citoyens de recevoir des services selon un horaire mieux adapté à leurs besoins durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE le journal municipal publié ce mercredi 13 juin 2007 fait état de l'horaire ajusté et que les citoyens pourront bénéficier de ce service dès réception dudit journal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le nouvel horaire entre en vigueur à partir du 13 juin 2007 et que le bureau municipal sera ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

POINT NO 4, séance spéciale du 11 juin 2007

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)

---



**5- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

POINT NO 5, séance spéciale du 11 juin 2007

---



**6- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-803, point no 6, séance spéciale du 11 juin 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2007 à 21 h 20 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

---

Me Marcel Corriveau, maire

---

Me Jean-Pierre Roy, greffier